

✚ Vu le rapport N°3

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

✚ De retenir au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré (dont opération d'ordre) à hauteur de 3 940 837.55€,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 877 285.61 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 1 063 551.94 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 877 285.61 €,
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 1 063 551.94 €,

Et par conséquent :

✚ D'arrêter les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 3 940 837.55 €,

✚ De voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025 montants en €
011	Charges à caractère général	381 819.40
012	Charges de personnel et frais assimilés	815 900.86
65	Autres charges de gestion courante	53 525.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
	<i>Sous-total</i>	<i>1 253 245.26</i>
042	Dépenses d'ordre	437 118.55
042	Provisions (6815)	594 294.33
023	Transfert section investissement	592 627.47
	TOTAL	2 877 285.61
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025 montants en €
70	Produits des services	39 651.17
74	Dotations, subventions et participations	803 964.87
75	Autres produits gestion courant	294 823.51
002	Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement	837 111.19
	<i>Sous-total</i>	<i>1 975 550.74</i>
	Recettes d'ordre	901 734.87

TOTAL		2 877 285.61
Section d'investissement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025 montants en €
001	Remboursement déficit section investissement	30 567.07
20	Immobilisations incorporelles	58 750.00
20422	Bâtiments et installations	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	42 500.00
	<i>Sous-total</i>	<i>161 817.07</i>
040	Dépenses d'ordre	901 734.87
	TOTAL	1 063 551.94
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025 montants en €
10	FCTVA	3 238.85
1068	Réserves	30 567.07
13	Subventions d'équipement reçues	
001	Reprise de l'excédent d'investissement	
	Sous-total	33 805.92
	021 transfert section de fonctionnement	592 627.47
	Sous-total	626 433.39
040	Dépenses d'ordre	437 118.55
	TOTAL	1 063 551.94

- ✚ D'adopter le BP pour 2025, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,
- ✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 223 694.32 € soit un taux de 27.50 % de la masse salariale de trois personnes en charge de ce dossier, frais de transport collectif et adhésion CNAS,
- ✚ D'autoriser les remboursements des charges supportées par le budget principal pour le fonctionnement du budget annexe, à savoir :
 - Le gaz, l'électricité, la location des locaux des places de parking, des fournitures, des fournitures d'entretien, de la maintenance (au prorata de la surface de bureau utilisée à savoir 54 m²)
 - Au prorata de l'utilisation de la location de la Gestion électronique des données et de la location du copieur à savoir 80 %,
 - Les frais réels pour l'essence, les frais de déplacements, l'assurance et les différents abonnements nécessaires pour le budget annexe,
- ✚ De fixer comme limite au virement de crédits autorisés entre chapitres, à 7.5% du montant des dépenses réelles hors dépenses de personnel de chaque section (art. L.5217-10-6 du CGCT) pour lequel l'exécutif est

autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

- ✚ De prendre note de l'accueil d'une stagiaire pour deux mois, la gratification sera conforme à la réglementation en vigueur et sera prélevée sur le budget principal.

- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

